L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 13 MAI 1888.

PETITES ANNONCES.

COUVERTURES nettoyées par le procédé du docteur—Larrieu & Mandet.—Etablissement de teinture et de dégraissage à vapeur de Beaupre. 184 1/2 rue Peydras et 64 Royale. 13 mai—1j

PENSION—Grandes chambres bien aérées, à $1.50, $2 et $3 la semaine; pension, $3.50; dans une famille française, 216 Bourbon, entre Dumaine et St-Philippe. 4 avril—2m

A. E. Philips, notaire, 5 Coml. Place, peut prêter sur hypothèque de $60 à $60,000. 29 déc—6m

A VENDRE, une propriété en parfait état, rue Royale, près St-Louis. S'adresser 93 Exchange Alley, de 1 à 3 heures P. M. Aussi, propriété rue Colombus entre Broad et Dorgenois. 6 mai—7j

DEMANDES D'EMPLOI.

INSTITUTRICE—Une jeune Française, récemment arrivée, et munie de son brevet d'institutrice, désirerait se placer dans une famille, pour enseigner le français et le piano. S'adresser, au bureau du journal, aux initiales L. O. 24avril—1m

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mary Barnes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 23,002—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Lizzie en Elizabeth Barnes, exécutrice testamentaire dative de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN.
5 mai—8, 9, 13 Greffier.

Succession de Thomas Osborne.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 24,003—Division E.—Attendu que Mme Clara Osborne, née Magner, a présenté une pétition à la Cour de l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas Osborne décédé intestat; et qu'il est par le présent donné à tous ceux qui peut concerner d'avoir à séduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
5mai—5 9 13

Succession de Sarah J. Goodrich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 23,560—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Geo. F. Howell, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds dis tribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
11 mai—11 16 20

Succession de Mme Marie Benal, veuve de Louis Héric.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No. 22,879.—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Arthur Héric, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
4 mai—4 9 13

Succession du Dr J. F. Beugnot.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 23,676—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme M. Aimée Beugnot et Ad. Sarelle; exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN,
6 mai—6 11 15 Greffier

AVIS AUX CREANCIERS.

Edward J. Hall vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,448—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Thomas Duffy, shérif civil et syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
5 mai—5 9 13

Walter S. Smith vs Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 23,548—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, le compte final présenté par Thomas Duffy, shérif civil et syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
5 mai—5 9 13

W. C. Hardwick vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,248—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final et l'bleau de distribution présenté par Abraham Lincoln, syndic définitif de l'état de comptes de J. H. Oglesby, syndic définitif décédé, dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
11 mai—11, 15, 19.

Geo. H. Baisley vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,222—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte et le tableau de distribution présentés par Abraham Lincoln, syndic définitif dans cette affaire et l'état du compte de J. H. Oglesby, décédé syndic définitif de cette affaire, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits comptes et tableaux.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
11 mai—11, 15, 19

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 23,871—John P. Gaspard vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens de pétitionnaire John P. Gaspard soit et est acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Jos. Rogers, notaire en cette ville, à son bureau No 82 rue Bourbon, le SAMEDI, 26me jour de mai 1888, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourront leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues et que F. D. King, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 20 avril 1888.
Signé: W. T. HOUSTON, Juge
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier
22 avril—3f au 26 mai

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Edward L. Hall vs ses Créanciers—No 23,627—Div A.—Ordonné à Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Edward L. Hall soit et est, par le présent, acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant Robert P. Upton, notaire en cette ville, le SAMEDI, 26me jour de mai 1888, à 12 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne et aux biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que F. D. King, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 20 avril 1888.
Signé: W. T. HOUSTON,
Juge
Pour copie conforme.
JAMES D. RANKIN, Député-Greffier
22 avril—3f au 26 mai

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No. 22,879—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte et le tableau de distribution présentés par Arthur Héric, syndic définitif dans cette affaire et l'état du compte de J. H. Oglesby, décédé syndic définitif de cette affaire, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits comptes et tableaux.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN,
11 mai—11, 15, 19 Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 23,871—John P. Gaspard vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens de pétitionnaire John P. Gaspard soit et est acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Jos. Rogers, notaire en cette ville, à son bureau No 82 rue Bourbon, le SAMEDI, 26me jour de mai 1888, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourront leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues et que F. D. King, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 20 avril 1888.
Signé: W. T. HOUSTON,
Juge
Pour copie conforme.
JAMES D. RANKIN, Député-Greffier
22 avril—3f au 26 mai

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DE DISTRIBUE.

Grand Tirage Trimestriel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 12 JUIN 1888.

GROS LOT $30,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS

1 Lot de...	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de...	100,000,.....	100,000
1 Lot de...	50,000,.....	50,000
1 Lot de...	25,000,.....	25,000
2 Lots de...	10,000,.....	20,000
5 Lots de...	5,000,.....	25,000
25 Lots de...	1,000,.....	25,000
100 Lots de...	500,.....	50,000
200 Lots de...	300,.....	60,000
500 Lots de...	200,.....	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $500, soit.....$50,000
100 Lots de $300,..... 30,000
100 Lots de $200,..... 20,000

PRIX TERMINAUX.

1,000 Lots de $100, soit.....$100,000
1,000 Lots de $100,..... 100,000

2,136 Lots se montant à....$1,055,000

☞ Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être claire. Ecrire en Français. Ecrire. On assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plus.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Le change courrante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à

la New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présente des gladiateurs Beauregard et Early, qui sont chargés des billets étrangers, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prétendre le nier ou mettre en doute.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Prêtez-vous donc des encouragements à ceux qui, sous le prétexte d'un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, ne font que vous tromper et vous dépouiller?

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

COMMISSAIRES.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Trimestriels ont lieu en Mars, Juin, Septembre et Décembre

L'ABEILLE

— DE LA —

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—Avec une—

DISTRIBUTION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—Le—

A.S.

SAMEDI MATIN

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,

No 73 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville.

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

BUREAUX ET ATELIERS.

73.....CHARTRES.....73

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Luther F. Tower vs. Edward Keenan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 23,683—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 2 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Quatre certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Galvez, Congress et Independance, désignés par les numéros dix-sept et vingt sur un plan dressé par Pierre Pilié, ingénieur, le 17me jour de janvier 1848, déposé en l'étude de C. Rondonsquié, alors notaire; les dits lots se touchent et mesurent chacun, sur pied anglais, 31 pieds 7 pouces et 1 ligne de face à la rue Congress sur une profondeur de quatre-vingt dix huit pieds neuf pouces et six lignes entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Et aussi ensemble avec vingt-cinq actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, qui s'y trouvent attachées et portant sur la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant pour payer la réclamation des demandeurs savoir: La somme de deux cent soixante dix dollars, montant du prêt sur actions, avec dix pour cent d'intérêt par an, depuis, à partir du 1er mai 1859, et une autre somme de trois cent douze dollars 50 cts. montant de contribution sur les dites actions du fonds capital, avec dix pour cent d'intérêt par an sur douze dollars 50 cts du dit montant, à partir du 1er décembre 1877; huit pour cent d'intérêt par an sur douze dollars du dit montant, à partir du 1er décembre 1881; huit pour cent d'intérêt par an sur vingt cinq dollars du dit montant, à partir du 1er décembre 1882; huit pour cent d'intérêt par an sur vingt cinq dollars du dit montant, à partir du 1er décembre 1884; huit pour cent d'intérêt par an sur vingt cinq dollars du dit montant, à partir du 1er décembre 1885; et huit pour cent d'intérêt par an sur vingt cinq dollars du dit montant, à partir du 1er décembre 1886,—avec tous les frais du procès et de la vente ainsi que les taxes dues sur les dites propriétés. L'acquéreur aura en outre assumer le reste de la dite dette hypothécaire pour actions, non encore dû mais pouvant être appelé en vertu de la dite charte de la dite banque, savoir: la somme de dix huit cent quatre vingt-sept dollars 50 cts, l'acquéreur assumant toutes les obligations et actions de la Banque des Citoyens, en vertu de sa charte et de ses lois et le reste, s'il y a un reliquat, du prix d'adjudication, comptant.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
8 mai—8, 15, 22, 29—juin 5, 9.

ANNONCE JUDICIAIRE.

People's Homestead Association vs. John McGuffey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans— No. 23,496.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, chacun l'îlet borné par les rues Canon, Carondelet, St-Jane et Bolivar, désignés par les numéros neuf et dix de l'îlet numéro un, borné comme il est dit plus haut. Lesquels lots se touchent et mesurent chacun, au pied anglais, trente pieds de face à la rue Bolivar, sur une profondeur de quatre vingt dix pieds neuf pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles, conformément à un plan dressé par Knell et Weaver, le dix-sept Juillet 1884, déposé en l'étude de J. R. Beard, anciennement notaire en cette ville; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent. Etant la même propriété qui a été acquise par le défendeur de John Ford, par acte passé pardevant Thos. Cronan, ancien notaire, le 16 décembre 1882, et par le 1er Juillet 1869, enregistré au Bureau des transferts de cette ville, livre 97, folio 168.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9mai—9 16 23 30—6 9 juin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Citizens' Bank of Louisiana vs Mme Ellen en Richard Buckley Wilt et autres.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,301—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Place Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux lots de terre situés dans le faubourg Washington, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Galvez, Calvo, Congress et Independance, désignés par les numéros dix-sept et vingt sur un plan dressé par Pierre Pilié, ingénieur, le 17me jour de janvier 1848, déposé en l'étude de C. Rondonsquié, alors notaire; les dits lots se touchent et mesurent chacun, sur pied anglais, 31 pieds 7 pouces et 1 ligne de face à la rue Congress sur une profondeur de quatre-vingt dix huit pieds neuf pouces et six lignes entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Et aussi ensemble avec vingt-cinq actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, qui s'y trouvent attachées et portant sur la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant pour payer la réclamation des demandeurs savoir: La somme de deux cent soixante dix dollars, montant du prêt sur actions, avec dix pour cent d'intérêt par an, depuis, à partir du 1er mai 1859, et une autre somme de trois cent douze dollars 50 cts. montant de contribution sur les dites actions du fonds capital, avec dix pour cent d'intérêt par an sur douze dollars 50 cts du dit montant, à partir du 1er décembre 1877; huit pour cent d'intérêt par an sur douze dollars du dit montant, à partir du 1er décembre 1881; huit pour cent d'intérêt par an sur vingt cinq dollars du dit montant, à partir du 1er décembre 1882; huit pour cent d'intérêt par an sur vingt cinq dollars du dit montant, à partir du 1er décembre 1884; huit pour cent d'intérêt par an sur vingt cinq dollars du dit montant, à partir du 1er décembre 1885; et huit pour cent d'intérêt par an sur vingt cinq dollars du dit montant, à partir du 1er décembre 1886,—avec tous les frais du procès et de la vente ainsi que les taxes dues sur les dites propriétés. L'acquéreur aura en outre assumer le reste de la dite dette hypothécaire pour actions, non encore dû mais pouvant être appelé en vertu de la dite charte de la dite banque, savoir: la somme de dix huit cent quatre vingt-sept dollars 50 cts, l'acquéreur assumant toutes les obligations et actions de la Banque des Citoyens, en vertu de sa charte et de ses lois et le reste, s'il y a un reliquat, du prix d'adjudication, comptant.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
8 mai—8, 15, 22, 29—juin 5, 9.

ANNONCE JUDICIAIRE.

People's Homestead Association vs. John McGuffey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans— No. 23,496.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre situé dans le 3me district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Amour, en Rampart, St-Antoine, Craps ou Bourgogne et Bagatelle ou Bourbon, et mesure 31 pieds 11 pouces 9 lignes de front à la rue Rampart sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles et désigné par le lettre H. sur un plan fait par C. A. D'Hémécourt, en date du 10 mai 1871, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, numérotée et intitulée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CONSTABLE HORN.
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
27 avril—27—mai 6 12 20 26.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

John Hexach vs Mary Muller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans,—No. 23,636—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 19 mai 1888, à midi, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Gallaudet, Magnolia et Marais, et connu comme lot numéro vingt-neuf de Burtheville; le dit lot est désigné par le numéro quatre sur un plan de cette ville, numéro vingt-neuf, dressé par Arthur de Armas, député-voyer de ville, en date du 21 avril 1884, et annexé à un acte de vente du lot numéro un du dit lieu à John Q. Flynn, passé pardevant George C. Préot, notaire, le 27 septembre 1884, et mesurant, conformément au dit plan, vingt huit pieds cinq pouces de face sur la ligne du lieu du Upper City Park sur une profondeur de cent trente-six pieds six pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9mai—9 16 23 30—6 9 juin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Citizens' Bank of Louisiana vs Mme Ellen en Richard Buckley Wilt et autres.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,301—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Place Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux lots de terre situés dans le faubourg Washington, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Galvez, Calvo, Congress et Independance, désignés par les numéros dix-sept et vingt sur un plan dressé par Pierre Pilié, ingénieur, le 17me jour de janvier 1848, déposé en l'étude de C. Rondonsquié, alors notaire; les dits lots se touchent et mesurent chacun, sur pied anglais, 31 pieds 7 pouces et 1 ligne de face à la rue Congress sur une profondeur de quatre-vingt dix huit pieds neuf pouces et six lignes entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Et aussi ensemble avec vingt-cinq actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, qui s'y trouvent attachées et portant sur la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant pour payer la réclamation des demandeurs savoir: La somme de deux cent soixante dix dollars, montant du prêt sur actions, avec dix pour cent d'intérêt par an, depuis, à partir du 1er mai 1859, et une autre somme de trois cent douze dollars 50 cts. montant de contribution sur les dites actions du fonds capital, avec dix pour cent d'intérêt par an sur douze dollars 50 cts du dit montant, à partir du 1er décembre 1877; huit pour cent d'intérêt par an sur douze dollars du dit montant, à partir du 1er décembre 1881; huit pour cent d'intérêt par an sur vingt cinq dollars du dit montant, à partir du 1er décembre 1882; huit pour cent d'intérêt par an sur vingt cinq dollars du dit montant, à partir du 1er décembre 1884; huit pour cent d'intérêt par an sur vingt cinq dollars du dit montant, à partir du 1er décembre 1885; et huit pour cent d'intérêt par an sur vingt cinq dollars du dit montant, à partir du 1er décembre 1886,—avec tous les frais du procès et de la vente ainsi que les taxes dues sur les dites propriétés. L'acquéreur aura en outre assumer le reste de la dite dette hypothécaire pour actions, non encore dû mais pouvant être appelé en vertu de la dite charte de la dite banque, savoir: la somme de dix huit cent quatre vingt-sept dollars 50 cts, l'acquéreur assumant toutes les obligations et actions de la Banque des Citoyens, en vertu de sa charte et de ses lois et le reste, s'il y a un reliquat, du prix d'adjudication, comptant.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
8 mai—8, 15, 22, 29—juin 5, 9.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Arthur Denis vs. W. G. Wehner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,575—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Gallaudet, Magnolia et Marais. Le dit lot est désigné par le numéro quatre sur un plan de cette ville, numéro vingt-neuf, dressé par Arthur de Armas, député-voyer de ville, en date du 21 avril 1884, et annexé à un acte de vente du lot numéro un du dit lieu à John Q. Flynn, passé pardevant George C. Préot, notaire, le 27 septembre 1884, et mesurant, conformément au dit plan, vingt huit pieds cinq pouces de face sur la ligne du lieu du Upper City Park sur une profondeur de cent trente-six pieds six pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9mai—9 16 23 30—6 9 juin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Groceries, Groceries, Vins, Liqueurs et autres articles, etc.

Meubles, Installations, Meubles, &c.

Smith Bros. & Co. vs. George B. Rich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,589—En vertu d'un writ d'attachement à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 mai 1888, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

A mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres—

Un grand assortiment de groceries, vins, liqueurs et autres articles, etc. ainsi un lot de meubles de maison, installations, etc., conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
8 mai—8 12 15, 19

Avis de présentation de Bills.

AVIS d'une loi spéciale.—Avis est par le présent donné que les soussignés adresseront à la Législature pour l'adoption pour loi qui les autorise à instituer une action contre l'Etat de la Louisiane.

HOBNOR & BENEDICT,
En liquidation.
13 mai—13, 19 mai—13 juin.

Salon du Maire de la Nouvelle-Orléans,
Hôtel de Ville, 9 mai 1888.

AVIS est ici donné conformément à l'Article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane de l'intention de la Ville de la Nouvelle-Orléans, de s'adresser à l'Assemblée Générale de la Louisiane pour la passation d'un acte amendant et décrétant le nouveau l'acte No 99 de 1880 et l'acte No 13 de 1884 relatifs au Bureau des Commissaires de Jury pour la paroisse d'Orléans et en vertu desquels le dit Bureau fonctionne.

JOS A. SHAKSPEARE,
11 mai—5f en 30 Maire.

AVIS.—Nile-Orléans, 7 mai 1888.—Avis est par le présent donné, conformément à l'article 48 de la Constitution de la Louisiane, qu'un bill sera présenté à la prochaine session de la Législature, pour amendier et refondre la Section 7 de l'acte No 45 de 1880, organisant les Cours de Police pour la Nouvelle-Orléans et Code of Practice Art. 1080, afin de permettre aux Cours de procéder à l'instruction des affaires à l'heure fixée.

2 mai—5 f en 30 j.

AVIS est par le présent donné, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, qu'un bill sera introduit à la prochaine session de l'Assemblée Générale de cet Etat, pour amendier et redécréter l'acte No 18, approuvé le 21 juin 1886, connu comme Loi du Dimanche, de façon à exempter des effets de cette loi les villes ayant plus de 2000 habitants.

25avril—1m

AVIS—Nile-Orléans, 20 avril, 1888.—Avis est par le présent donné par le soussigné de son intention de présenter et de faire adopter par la législature à sa prochaine session, des bills portant: 1° La création d'un Bureau de Travaux Publics qui aura pouvoir à la amélioration des rues et du drainage de la ville de la Nile-Orléans; 2° la création d'un Bureau de Commissaires de Voies Publiques de la Nile-Orléans; 3° un nouvel enregistrement des électeurs dans la paroisse d'Orléans.

F. J. DERVOUT'S,
Représentant du sixième district
24 av—2 f par sem pen 30 j représentatif.

AVIS est par le présent donné que, à la prochaine session de la Législature, il sera présenté un bill ordonnant au Trésorier de l'Etat de la Louisiane de payer à Henriette Barbarroux, d'Orlando, comté d'Orange, Floride, Emma Barbaroux, de Sulphur, Calcasieu, Louis Barbaroux, de Louisville, Kentucky, la somme de deux mille deux cent trente-huit dollars et 67 cts avec intérêt légal à partir du 24 février 1870, ce montant constituant la balance de l'actif de la succession de Remy Maynard déposée au Trésor d'Etat le 24 février 1870, au crédit des héritiers dudit défunt. Les parties ci-dessus sont les légataires dudit défunt et ont droit, comme tels, à l'argent déposé au trésor, comme cet dit ci-dessus.

Nile-Orléans, 20 avril 1888.
BRAUGHN, BUCK, DINKELSPIEL & HART,
Avocats.
21 avril—1f par sem pen 30 jo

AVIS est par le présent donné, ainsi que le requiert l'Article 48 de la Constitution de l'Etat que demande sera faite à l'Assemblée générale du paiement du jugement rendu contre l'Etat de la Louisiane par l'ancienne Sixième Cour de District, paroisse d'Orléans, dans l'affaire No 10,034, en faveur de J. W. McCraken, pour la somme de $1250 intérêt et dépens.

W. M. H. MOORE,
Administrateur.
22avril—5f en 30 j.

AVIS est ici donné en vertu de l'Article 48 de la Constitution qu'il sera demandé à l'Assemblée Générale, à sa prochaine session, de passer une loi pourvoyant au desséchement, à l'égouttage et au pavage de la ville de la Nouvelle-Orléans, par l'entremise d'une commission ou au moyen d'un assessement local et d'autres procédés légaux.

13 avril 1888.

W. W. HOWE.
Pour le comité.
14 avril—5f en 30

THE NEW-ORLEANS BEE.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentl